

Rapport annuel

—

2023



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Cellule judiciaire itinérante CELLIT

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration de la Cellule judiciaire itinérante du canton de Fribourg pour l'année 2023 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Fribourg, le 24 janvier 2024.

Signatures

Lorraine Vallet
Juge itinérante

Nadine Aebischer
Juge itinérante

Fanny Anthonioz
Greffière

Pour simplifier la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Rapport sur l'activité 2023

1.1 Cellule judiciaire itinérante

1.1.1 Partie générale

1.1.1.1 Compétences

Fonction instituée lors de la révision de décembre 2014 de la loi sur la justice (art. 10a LJ), les Juges itinérantes sont appelées à pallier les manques temporaires de personnel en cas de surcharge ou d'absence dans les autorités judiciaires de première instance (Tribunaux d'arrondissement ou Justices de paix), notamment pour les magistrats sollicités dans le cadre du programme e-justice. Seules les autorités judiciaires peuvent déléguer des dossiers à la Cellule judiciaire itinérante (ci-après : CELLIT).

La prise en charge des dossiers s'effectue selon un processus de transmission mis en place sous l'égide du Conseil de la magistrature et avec l'aval du Tribunal cantonal. La Juge itinérante Lorraine Vallet prend directement en charge, suivant un planning et des modalités prédéfinis, des nouveaux dossiers en langue française déposés auprès des Tribunaux d'arrondissement du canton en matière civile et pénale ainsi que les dossiers de mise à ban de la Justice de paix de l'arrondissement de la Sarine. Depuis 2019, ce processus est régulièrement adapté en fonction des besoins des Tribunaux d'arrondissement. La Juge itinérante Nadine Aebischer travaille pour sa part exclusivement pour les magistrats sollicités par le programme e-justice et, dans ce cadre, prend en charge des dossiers en matière civile et pénale, tant en français qu'en allemand.

1.1.1.2 Composition (juges, greffe et secrétariat)

1.1.1.2.1 Juges professionnelles

Équivalents plein temps EPT au 31.12.

Nom/Prénom	Fonction	2021	2022	2023
Vallet	Lorraine	1	1	1
Aebischer	Nadine	0.5	0.5	0.5
Total		1.5	1.5	1.5

Au cours de l'année 2023, les Juges itinérantes ont chacune été temporairement remplacées : Mme Lorraine Vallet au mois d'avril 2023 par la Juge itinérante ad hoc Marion Mili et Mme Nadine Aebischer de fin juin 2023 à mi-décembre 2023 (congé maternité) par la Juge itinérante ad hoc Cindy Cao.

En raison notamment de l'importante charge de travail de la CELLIT et du manque de forces rédactionnelles, les Juges itinérantes ont réalisé au cours de l'année écoulée de nombreuses heures supplémentaires, indispensables pour assurer le traitement de leur rôle, ce qui était déjà le cas l'année précédente.

1.1.1.2.2 Greffe et secrétariat

Équivalents plein temps EPT au 31.12.

	2021	2022	2023
Total EPT Greffiers (postes permanents)	1.5	1.5	1.5

Équivalents plein temps EPT au 31.12.	2021	2022	2023
Total EPT Stagiaires juristes	0	0	0
Total EPT Collaborateurs administratifs (postes permanents)	1.5	1.5	1.5
Total EPT Apprentis collaborateurs administratifs	0	0	0
Total	3	3	3

Chaque Juge itinérante est assistée dans ses tâches par une greffière et une secrétaire, au même taux d'activité. Les secrétaires fonctionnent comme greffières ad hoc lors de la plupart des audiences en matière civile et rédigent les projets de décisions simples (assistances judiciaires, mises à ban, etc.).

Depuis le 1^{er} avril 2023, la CELLIT a pu bénéficier du précieux appui d'une greffière JDE, Mme Mélina Krieger, ce toutefois pour une durée limitée au 31 mars 2024.

La part de tâches administratives et de supervision de la greffière de la CELLIT engagée à 100% s'est encore accrue au cours de l'année 2023, celle-ci devant assumer les tâches usuellement confiées à une greffière-chef sans néanmoins en avoir le statut. De telles tâches empiètent de manière non négligeable sur son temps disponible pour se consacrer à la rédaction de projets de décisions, ce qui contribue à la surcharge de la CELLIT et implique de plus en plus régulièrement la réalisation d'heures supplémentaires. Pour le bon fonctionnement de la CELLIT, il apparaît ainsi essentiel qu'un poste de greffe supplémentaire lui soit accordé, a minima pour compenser cette charge administrative.

1.1.1.3 Locaux

Lorsqu'il n'est pas amené à se déplacer auprès d'une autorité pour siéger, le personnel de la CELLIT occupe des locaux sis à Fribourg, Rue Frédéric-Chaillet 6. Ces locaux sont utilisés à leur capacité maximale et les greffières y sont particulièrement à l'étroit, en open-space avec le secrétariat et l'imprimante dans leur espace de travail, le tout sans lumière naturelle directe.

Cette année encore, la CELLIT a pu compter sur la bonne collaboration des Tribunaux d'arrondissement pour assigner ses audiences. Cependant, la CELLIT prenant plus régulièrement en charge des dossiers de Tribunaux d'arrondissement dotés d'une seule salle d'audience, le recours à la salle d'audience de Granges-Paccot lui est à présent indispensable, les Juges itinérantes y siégeant entre un et trois jours par semaine.

1.1.2 Activité juridictionnelle

1.1.2.1 En général (charge de travail globale etc.)

1.1.2.1.1 Statistique générale 2023

Selon domaine de droit	pendantes au 01.01.	enregistrées	liquidées	pendantes au 31.12.	Pourcentage de toutes les affaires transmises
Affaires civiles	145	372	373	144	80%
Requêtes de mise à ban	1	36	32	5	5%
Affaires pénales	56	38	77	17	15%
Total	202	446	482	166	100%

Selon entité judiciaire	pendantes au 01.01.	enregistrées	liquidées	pendantes au 31.12.	Pourcentage selon entité
Tribunal de la Gruyère	69	111	119	61	28%
Tribunal du Lac	58	141	169	30	31%
Tribunal de la Broye	42	102	103	41	22%
Tribunal de la Glâne	16	39	32	23	8%
Tribunal de la Veveyse	16	16	26	6	4.9%
Tribunal de la Sarine	0	1	1	0	0.1%
Justice de paix de la Sarine	1	36	32	5	6%
Total	202	446	482	166	100%

Langue des affaires liquidées	2021	2022	2023
Français	303	429	480
Allemand	1	4	2

Evolution charge de travail 2019-2023	2019	2020	2021	2022	2023
Dossiers attribués	258	279	298	505	446
Dossiers liquidés	217	268	304	433	482

Répartition des dossiers enregistrés selon domaine de droit 2020-2023	2020	2021	2022	2023
Affaires civiles	83%	77.5%	76%	83%
Requêtes de mise à ban	10%	11.4%	5%	8%
Affaires pénales	7%	11.1%	19%	9%

En 2023, cinq Tribunaux d'arrondissement ont régulièrement fait appel à la Cellule judiciaire itinérante.

En matière civile, la très grande majorité des dossiers confiés à la CELLIT relève du droit de la famille, domaine où les dernières jurisprudences rendues induisent un temps de traitement des dossiers prolongé et la reddition, en cas d'échec de la conciliation, de jugements conséquents. En raison de la forte charge de travail de la CELLIT, pour les dossiers contentieux, malgré le précieux appui de la greffière JDE, un important délai entre la mise en rédaction du jugement et sa prise en main pour rédaction par le greffe est demeuré tout au long de l'année 2023. Au regard du caractère plus contentieux des dossiers confiés à la CELLIT au cours de l'année 2023 et du prochain départ de la greffière JDE, qui ne sera pas remplacée ou tout au plus à temps partiel, aucune perspective d'amélioration n'est à attendre en 2024.

1.1.2.1.2 Affaires civiles

Dossiers civils liquidés - Evolution 2019-2023	2019	2020	2021	2022	2023
Dossiers civils liquidés	185	248	284	365	405

Répartition des dossiers civils selon entité judiciaire	2023
Tribunal de la Gruyère	111
Tribunal du Lac	143
Tribunal de la Broye	79
Tribunal de la Glâne	15
Tribunal de la Veveyse	24
Tribunal de la Sarine	1
Justice de paix de la Sarine	32
Total	405

1.1.2.1.3 Affaires pénales

Dossiers pénaux liquidés - Evolution 2019-2023	2019	2020	2021	2022	2023
Dossiers pénaux liquidés	32	20	20	68	77

Répartition des dossiers pénaux selon entité judiciaire	2023
Tribunal de la Gruyère	8
Tribunal du Lac	26
Tribunal de la Broye	24
Tribunal de la Glâne	17
Tribunal de la Veveyse	2
Total	77

1.1.2.1.4 Rapport avec les autorités, les avocats et autres intervenants

Le personnel de la CELLIT entretient de très bons rapports avec l'ensemble des autorités, de même qu'avec la très grande majorité des avocats et autres intervenants.

1.1.2.1.5 Formation

La Juge itinérante Lorraine Vallet a entamé le CAS en magistrature, qui a impliqué la réalisation de 11 jours de formation en 2023.

La Juge itinérante Nadine Aebischer a bénéficié, par l'intermédiaire du greffe (en raison de sa grossesse et de son congé maternité), de plusieurs jours de formation (révision du CPC, droit de la construction, journée OAF).

Les greffières de la Cellule judiciaire itinérante ont également suivi des formations.

1.1.2.1.6 Divers (propositions de modification législatives, informatiques etc.)

Les particularités du fonctionnement de la CELLIT ne sont volontairement pas prises en considération dans le cadre du programme e-justice en raison du caractère non pérenne de celle-ci. Des conséquences concrètes de ce choix ont déjà pu être constatées en lien avec la solution Exped et ont ponctuellement engendré un surcroît de travail pour la CELLIT et les Tribunaux d'arrondissement, confirmant les préoccupations exprimées par la CELLIT dans son rapport 2022. La CELLIT court dès lors le risque de voir son fonctionnement se complexifier en lien avec la mise en œuvre des différents projets menés par le programme.